

CHANCELLERIE MUNICIPALE

Trois naturalisations accordées

Au terme de la procédure légale, Stefano Fiorucci et sa fille Nina ainsi que Fabiola De Lazzaro se sont vu remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux étapes essentielles ont jalonné leur demande de naturalisation. Le 14 juin 2022 respectivement le 16 août 2022, le Conseil municipal de Saint-Imier leur a octroyé le droit de cité communal sur la base, notamment, du rapport d'audition. Le 13 janvier dernier, la Confédération a mis un point final à la procédure en décidant de les compter tous les trois parmi ses ressortissants. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ces nouveaux concitoyens. (cm)

Saint-Imier, le 1^{er} février 2023